



**ACTE n° 2024D40 du 19 août 2024  
DELIBERATION portant division parcellaire et achat AN520**

Le dix-neuf août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

**Présents** (13) : MARTY Denis, SELAM Fatima, BENAZECH Roland, GOULESQUE Didier, RISSE Sylvie, PIETROPOLI Jean-Philippe, VERDIER Jean-Pierre, ROUTHE Jean Paul, CORTESE Jean Louis, LEQUEUX Jean-Louis, FAUGERES Karine, DUCROS Alexandre, FRAYSSINET Sylvie.

**Absents excusés** (1) : DURAND Joelle.

**Pouvoirs** (1) : Danielle BLANC-ANTES donne pouvoir à Sylvie FRAYSSINET.

Secrétaire de séance : **Fatima SELAM**

**2024D40 : Division parcellaire AN 458 et achat AN 520**

La commune s'est rendue acquéreur du bâtiment en péril sis à l'angle place de la mairie / rue publique, en vue d'y réaliser des logements et un pas de porte à vocation commerciale.

Au sein de ce quartier, les lots AN 226, 438 et 457 appartiennent déjà à la commune.

Il a été proposé l'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée AN 520, issue de la division de la parcelle AN 458, les autres lots demeurant propriété de M Coignard.

Cette acquisition est fixée au prix de 10 000 €.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal :**

- ⇒ Valide le plan de division tel que présenté,
- ⇒ Décide l'achat de la parcelle AN 520 au prix de 10 000 € et frais notariaux associés,
- ⇒ Autorise le Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie de Monesties, les jour, mois et an ci-dessus.

